

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 9
 votants 11

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Éric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Brigitte ARNAUD et Nadine VERNEY

Pouvoirs : Brigitte ARNAUD à Valérie MARTINET et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Jacques JOUANS

Objet : Contrat relatif au contrôle et à l'entretien du Site naturel d'escalade de Vaujany avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade : reconduction

Le Maire rappelle que par délibération en date du 1^{er} septembre 2017, le Conseil municipal a approuvé un contrat avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) pour le contrôle et l'entretien du site naturel d'escalade de Vaujany.

En application de l'article 12 dudit contrat et avec l'accord de l'ensemble des parties, il convient de procéder à sa reconduction pour l'année 2022 selon les mêmes modalités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Approuve la reconduction du contrat pour le contrôle et l'entretien du site naturel d'escalade de Vaujany avec la FFME en 2022 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire
Yves GENEVOIS

